



La chronicité dans l'évolution de familles négligentes¹

Louise S. Éthier, Louise Bourassa, Ulrich Klapper, Jules Lajoie, Pamela Gough et Sophie Léveillé

La négligence est le type de mauvais traitement le plus fréquemment rencontré en protection de l'enfance. Selon l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ÉCI)*, la négligence est la principale catégorie de mauvais traitement dans près d'un tiers de tous les cas de mauvais traitements corroborés.²

Malgré un tel constat, la difficulté d'atteindre un consensus définitionnel sur la négligence a jusqu'à maintenant limité la recherche et l'implantation de programmes qui lui sont spécifiques.³ Notre recherche se base sur la définition utilisée dans la pratique et en vertu des lois canadiennes :

[La négligence se définit alors comme étant] l'échec du parent à répondre aux divers besoins de son enfant. Elle se définit davantage par l'**absence de comportements** qui soient bénéfiques à l'enfant et **moins** par la présence de conduites parentales néfastes.

À l'instar de Trocmé *et al.* (2005), nous reconnaissons huit formes de négligence :

- le défaut de superviser ou de protéger entraînant des sévices physiques;
- le défaut de superviser ou de protéger entraînant de l'abus;
- la négligence physique;
- la négligence sur le plan médical;
- le défaut de procurer des soins en cas de problèmes sur le plan mental, affectif ou développemental;
- des attitudes permissives à l'égard d'un comportement mésadapté ou criminel;
- l'abandon ou le refus d'assurer la garde; et
- la négligence sur le plan de l'éducation.

Ce feuillet d'information présente les résultats partiels d'une recherche réalisée au

Québec par Louise Éthier et ses collaborateurs, en partenariat avec le Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CJMCO). Cette étude a notamment examiné les caractéristiques des parents de familles qui ont fait l'objet d'enquêtes pour négligence envers les enfants.

Quels étaient les objectifs de l'étude?

L'étude visait quatre objectifs :

- 1) identifier les facteurs de risque, individuels et psychosociaux, associés à la négligence chronique : a) les facteurs de risque reliés à l'enfance du parent; et b) ceux liés à sa situation actuelle;
- 2) déterminer, chez les mères, des mécanismes psychiques qui ont une influence sur leurs comportements parentaux;
- 3) évaluer les trajectoires des pères dans les familles négligentes
- 4) évaluer l'impact pour les enfants d'être négligés au plan du développement affectif et social en tenant compte de la chronicité de la négligence parentale.

Le présent feuillet expose des résultats en lien avec les trois premiers objectifs.

Comment l'étude a-t-elle été menée?

Cette étude, qui s'échelonnait de 1992 à 2005, comprenait 201 familles. Au moment du recrutement, les familles devaient avoir eu un signalement retenu pour un enfant âgé entre 5 et 12 ans, avec une majeure en négligence. Au total, le groupe se composait de 196 mères, 77 pères et 469 enfants (dont 211 filles et 258 garçons). Plusieurs familles ont reçu des services pour négligence envers l'enfant plus d'une fois au cours des 13 années de suivi.

La chronicité de la négligence à l'intérieur des familles a été mesurée de deux façons :

- 1) en mesurant le nombre total de mois pendant lesquels chaque famille a reçu des services de protection à l'enfance selon le système informatisé PIBE⁴ et
- 2) en utilisant l'Inventaire de potentiel d'abus envers l'enfant (CAPI⁵). Le CAPI permet d'évaluer le potentiel d'abus du parent à l'aide de six échelles : détresse, rigidité, tristesse, problèmes avec l'enfant et soi-même, problèmes avec la famille, problèmes avec les autres. Une cote de 166 au CAPI, c'est-à-dire le 90^e percentile de la population générale, est considérée comme étant le seuil critique (le point à partir duquel l'abus ou la négligence a une probabilité significative de se produire). Les résultats nous permettent en particulier de suivre des changements dans le potentiel d'abus des mères à travers les années.

Quels sont les résultats?

Évolution du potentiel d'abus et chronicité

L'étude a déployé un effort particulier pour documenter la chronicité. En analysant de plus près les dossiers de l'échantillon, les chercheurs ont réalisé que la simple mesure de services utilisée par les centres jeunesse sous-estimait la réalité vécue par les familles. En tenant compte des mois de service et des placements, la durée moyenne des services passe de 35,14 à 50,05 mois par usager. Lorsqu'on tient compte des services reçus par tous les membres de la famille, la moyenne passe à 60,4 mois. Ces données illustrent que l'ampleur de la chronicité peut être sous-estimée dans les statistiques officielles des centres jeunesse. De plus, alors que la majorité des études portant sur la chronicité concerne la récurrence individuelle, cette étude traite plutôt de la « chronicité familiale ». Le nombre de mois en protection de la jeunesse est donc considéré pour l'ensemble des enfants d'une même famille plutôt qu'un seul des enfants.

Le potentiel d'abus des familles suivies tout au long de l'étude (un sous-groupe de 26 familles correspondent à celles qui ont été évaluées à tous les temps de mesure, soit à cinq moments au cours des 13 années de l'étude) diminuait, mais de manière non significative statistiquement. De plus, les scores de ces familles demeuraient en tout temps au-dessus du seuil critique de 166. De tels résultats démontrent que 13 années de services pour négligence en centre jeunesse ne diminuent pas significativement le potentiel d'abus et les conduites négligentes parentales.

Facteurs reliés au potentiel d'abus chez les mères

Différentes situations, tant actuelles que passées, influencent le potentiel d'abus chez les mères, (mesuré à l'aide des échelles du CAPI). Concernant la *situation actuelle* de la mère, les facteurs qui ressortent comme influençant le potentiel d'abus de la mère sont :

- la faible scolarité;
- la présence de plus de trois enfants dans la famille;
- la mère déclarant vivre seule;
- l'absence de la mère biologique dans le réseau de soutien de la répondante; ainsi que
- la présence de violence sévère au sein de la famille (mesuré selon le Parental Conflict Tactic Scale⁶).

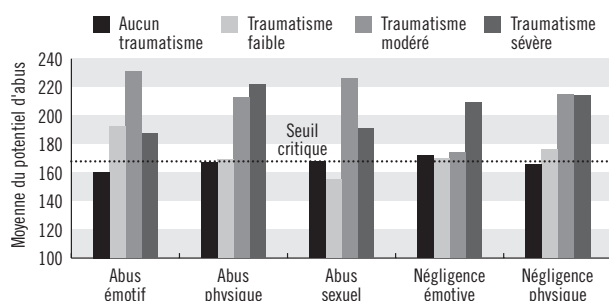
Mais les variables qui ressortent comme étant les plus influentes pour « prédire » (terme utilisé en raison du traitement statistique qu'est la régression multiple appliquée) la hausse du potentiel d'abus concernent la *situation passée* de la mère, soit :

- la santé mentale de la mère – facteur également relié à la situation actuelle de la mère;
- les situations de placements; et
- les traumatismes vécus par la mère dans le passé.

Les traumatismes que la mère a vécus durant son enfance jouent un rôle sur le potentiel d'abus, autant pour les abus d'ordres émotif, physique et sexuel que pour les négligences émotive et physique, tel que les cotes obtenues aux différentes échelles du CAPI sont représentées à la figure 1.

La figure 1 illustre que les mères ayant un traumatisme « modéré » présentent un score moyen plus élevé au CAPI que les mères ayant un traumatisme « sévère » et ce, pour l'abus émotif, l'abus sexuel et la négligence physique. Ceci peut s'expliquer par le fait que les intervenants sociaux de la protection de l'enfance repèreraient plus facilement l'existence de traumatismes sévères dans l'histoire des mères et qu'ils aménagent conséquemment des services qui sont destinés pour celles-ci afin de réduire les effets dévastateurs de tels traumatismes. Inversement, l'existence de traumatismes moyens durant l'enfance des mères passeraient incognito faisant que celles-ci ne recevraient pas d'aide pour amoindrir les effets. Ces mères n'ayant pas résolu leurs traumatismes sont potentiellement plus sujettes à abuser ou négliger leurs enfants.

Figure 1: Traumatismes vécus par les mères en lien avec le potentiel d'abus



Source : Éthier L., Bourassa, L., & Klapper, U. (2006). *Évolution des familles négligentes: Chronicité et typologie. Étude de suivi 1992 à 2005*. Rapport de recherche FQRSC. Université du Québec à Trois-Rivières.

Présence paternelle complexe

Cette étude permet de démontrer que les hommes dans les familles où il existe de la négligence sont beaucoup plus présents que ne laissent croire les statistiques sur la « monoparentalité ». Dans les faits, au moins 75 % des enfants négligés vivaient, ou avaient des contacts réguliers avec au moins une figure paternelle (père biologique ou conjoint régulier de la mère). De plus, près des deux tiers (64 %) des hommes faisant partie des familles qui recevaient des services en raison de situations de négligence chronique, vivaient ou avaient des contacts réguliers avec trois enfants ou plus. Plusieurs de ces hommes étaient liés à plus d'une famille. Cela a pour conséquence que la trajectoire parentale de ces hommes les expose à des arrangements relationnels de plus en plus complexes avec les enfants de ces familles. Dans ces conditions, il devient difficile pour ces hommes de développer une disponibilité psychologique à l'égard des besoins des enfants qu'ils côtoient, augmentant ainsi les risques de négligence.

Conclusion

Le portrait dressé dans cette étude fait appel à une approche de services ou de suivi à long terme pour les familles négligentes. Ces familles ont des besoins complexes d'ordre psychologique et social qui ne peuvent être comblés rapidement. C'est pourquoi les programmes d'intervention, lorsque l'objectif de protection de l'enfant est atteint, doivent, en vue de prévenir la récurrence et renforcer les habiletés parentales, continuer à offrir des services de soutien à la famille sur une base moins intensive.

- 1 Ce feuillet d'information est tiré du rapport : Éthier L., Bourassa, L., & Klapper, U. (2006) *Évolution des familles négligentes : chronicité et typologie. Étude de suivi 1992 à 2005*. Rapport de recherche FQRSC. L'Université du Québec à Trois-Rivières.
- 2 Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C. et al. (2005). *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2003: Major Findings*. Ottawa, ON: Minister of Public Works and Government Services Canada.
- 3 Dubowitz, H. (1999). *Neglected children: Research, practice, and policy*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- 4 Lavergne, C., Clément, M.-È. & Labrecque, S. (2004). *PIBE : Information to support research and child welfare*. CECW Information Sheet #20E. Montreal, QC, Canada: Université de Montréal, École de service social and IRDS, Retrieved from www.cecw-cepb.ca/DocsEng/PIBE20E.pdf
- 5 Milner, J.S. (1980). *The Child Abuse Potential Inventory Manual*. Webster, NC: PsyTec Corp.
- 6 Straus, M.A. et Hamby, S.L. (1995). *Measuring physical and psychological maltreatment of children with Conflict Tactics Scales*. Durham: University of New Hampshire.

Au sujet des auteurs :

Louise S. Éthier est professeure titulaire au Département de psychologie et membre du Groupe de recherche en développement de l'enfant et de la famille (GREDEF), membre du Groupe de recherche et d'intervention en négligence (GRIN) à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Louise Bourassa est étudiante au doctorat en psychologie et coordonnatrice de recherche au Groupe de recherche en développement de l'enfant et de la famille (GREDEF) à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Ulrich Klapper est assistant de recherche au Groupe de recherche en développement de l'enfant et de la famille (GREDEF) à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Jules Lajoie est coordonnateur des communications au Centre de recherche sur l'enfance et la famille (CREF) de l'Université McGill.

Pamela Gough est agente principale des communications au CEPB.

Sophie Léveillé est coordonnatrice scientifique au Centre de recherche pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB).

Référence suggérée : Éthier, L., Bourassa, L., Klapper, U., Lajoie, J., Gough, P., et Léveillé, S. (2007). *La chronicité dans l'évolution de familles négligentes*. Feuillet d'information du CEPB #50F. Toronto (Ontario) Canada : Université de Toronto, École de service social.

Les feuillets d'information du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en protection de l'enfance.

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB) est l'un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne sont pas nécessairement conformes à la politique officielle des organismes qui financent le CEPB.

Ce feuillet d'information peut être téléchargé à :
www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets